



Histo-Généalogie



Séquestration pour un mariage

Le décor

Toutes les informations contenues dans ce texte résultent de l'analyse du dossier de procédure judiciaire initiée par le **Docteur Bazinet** à l'encontre de :

1. **Etienne Corcinos** (1802-1876), propriétaire, marié, deux enfants, 37 ans.
2. **Dominique Corcinos** (1814-1853), propriétaire, célibataire, 25 ans, cousin second du précédent et de **Clotilde Matheu**.
3. **Ambroise Mayens** (1812-1880), propriétaire, célibataire, 27 ans.
4. **Gontran Matheu** (1821-1887), célibataire, 18 ans, et frère de **Clotilde Matheu**.

Avec **Clotilde Matheu**, ils sont les petits enfants de **Julien Corcinos** (1745-1820) et de **Maurici Matheu** (1732-1812), deux acteurs essentiels de la vie politique et économique de Mosset, pendant et autour de la Révolution : Juges de Paix et associés pour l'exploitation de la forge haute de **d'Aguilar**, achetée aux enchères en 1795.

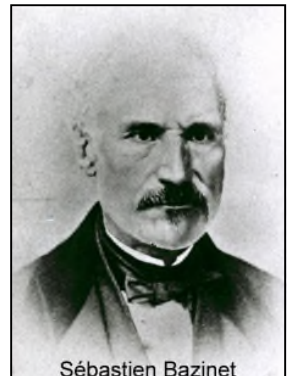
5. **Gaudérique Galaud** (1798-1844), instituteur et boutiquier, dit "*Candelou*," marié, un enfant, 41 ans.

Les prévenus sont accusés d'avoir séquestré le **Docteur Bazinet** à partir du mercredi 22 mai 1839. Le but est de le marier à **Clotilde Matheu**, 26 ans alors qu'il courtise ouvertement **Marie Thérèse Lavila** (1818-1890) âgée de 21 ans. Pour être complet il faut préciser que, 5 ans plus tôt, **Clotilde Matheu** a eu une fille née de père inconnu et décédée à l'âge de 3 ans, Il n'y a de cela aucune mention dans le dossier judiciaire.

Ces deux héroïnes, concurrentes et enjeux de cette affaire, resteront cependant en arrière-plan. Le père de **Marie Thérèse** est **Barthélémy Lavila** (1781-1867), meunier du "*Moli de Baix*", maire de Mosset de 1833 à 1838, fils d'une autre grande figure de la Révolution : **Isidore Lavila** (1759-1825), meunier lui aussi au "*Moli de Dalt*",

Le curé desservant, **Denis Fuix** (1801-1868), à Mosset depuis 3 ans, n'est pas intervenu, l'enjeu paraissant être en-dehors des préoccupations religieuses. Une fois les actes de mariage signés, la cérémonie civile passée, on se préoccupera de la bénédiction à l'église.

Le **Docteur Bazinet** (1810-1881), jeune médecin de 28 ans qui exerce depuis 5 ans, a reçu son diplôme à l'Université de Montpellier. C'est un "*bel homme*" de 1 mètre 85, aux yeux clairs et au front déjà dégarni. Il est, professionnellement, le concurrent de deux autres Mossétans : **Joseph Cantié** (1796-1867) et **Jean-François Parès** (1788-1865) mais qui, lui, est établi à Molitg pour respecter la règle du *numerus clausus* que les deux autres lui ont imposée.



Sébastien Bazinet

La lettre du Docteur Sébastien Bazinet

Par cette lettre au procureur du Roi à Prades, datée du 6 juin 1839, rédigée 15 jours après le kidnapping, le **Docteur** porte plainte.

"**Sébastien Bazinet**, Docteur en médecine, domicilié à Mosset, a l'honneur de vous exposer que, dans le but de pouvoir contracter, avec la Demoiselle **Marie Thérèse Lavila**, en légitime mariage, qui n'était point, pour le moment, au gré du père de l'exposant, il fut obligé, il y a environ un mois, de se loger dans la maison **Pompidor**¹." Elle était à deux pas de celle de ses parents qui habitent au 3 *Carretera de Prada*, maison qui porte une magnifique épigraphe². Son père, prénommé lui aussi **Sébastien**, confirma devant les juges :



"Le 1er du mois de mai dernier, le Docteur Bazinet, mon fils quitta la maison, alla chez **Barthélémy Lavila** où il prit les aliments et coucha dans une chambre de la maison **Pompidor**." **Barthélémy Lavila** habite au 2 *Carrer del Trot*.

Il précise encore :

"Quelques jours après, **Bonaventure Gaché** (1803-1867) vint me trouver, de la part de mon fils, et me demanda de l'argent, en me disant que mon fils voulait quitter la maison **Lavila** pour ne pas se marier à **Marie Thérèse** et voulait aller se fixer à Grenoble. Je me refusai de donner de l'argent. Huit jours plus tard le même **Bonaventure Gaché** me porta, de la part de mon fils, la même proposition et je la rejetai encore."



2 Carrer del Trot

Actes de respect

(Actes respectueux ou sommations respectueuses)

Si depuis le 5 juillet 1974 le mariage après 18 ans est quasiment libre, en 1804, le code civil avait fixé la majorité matrimoniale à 25 ans pour les garçons et à 21 ans pour les filles. Cet âge atteint, les futurs époux pouvaient se passer du consentement de leurs parents mais ils devaient les informer de leurs intentions de se marier, par un acte respectueux notifié par notaire. De 25 à 30 ans pour les hommes, de 21 à 25 ans pour les femmes, cet acte respectueux devait, si le consentement n'intervenait pas, être renouvelé 2 autres fois de mois en mois. Après 30 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes, un seul acte respectueux suffisait. Ces actes consistaient à adresser aux parents par trois fois une "sommation" rédigée en "termes respectueux". Le but d'une telle procédure était d'éviter une union hâtive, dominée par une passion passagère et de donner ainsi le temps de réfléchir mais si les époux n'observaient pas cette formalité, ils risquaient de perdre les aides des parents : argent, rente, contrats. Lors du mariage, le Docteur est majeur et a 29 ans, **Marie Thérèse** est majeure et a 21 ans révolus.

Les actes respectueux du Docteur envers ses père et mère absents à la cérémonie, sont annexés à l'acte. Ils ont été déposés chez Maître Felip notaire à Prades.
" *Le premier reçu par Sébastien Bazinet et Grâce Pagès dans leur maison d'habitation le 02 mai de cette année ; le deuxième le dit notaire ayant trouvé la porte des sus dits Bazinet fermée s'est dirigé vers la maison de Monsieur Arrous Michel maire de cette commune, ce dernier étant absent, a été reçu par Monsieur Joseph Cantié adjoint au maire en date du 11 juin de la même année, et le troisième, le même notaire ci-dessus mentionné ayant aussi trouvé la porte des père et mère fermée par dedans comme il est dit dans l'acte respectueux, a été reçu par Monsieur François Saleta, procureur du Roi au tribunal de Prades en date du 12 juillet dernier.*"

Cet état de choses durait depuis début mai et déjà le **Docteur Bazinet** avait fait présenter à ses père et mère le premier acte de respect [Voir l'encart], lorsque dans la nuit du mercredi 22 au 23 mai dernier, il fut victime d'actes de violence, suivis de séquestration de sa personne, dans le but avoué de le forcer à se marier avec une personne autre que celle qu'il avait choisie pour épouse.

Cette version n'est pas celle de **Françoise Freu**³ (1812-1862) qui, elle, expliqua aux juges que le **Docteur Bazinet** avait implicitement donné son consentement à l'opération :

"*Le lundi 20 mai dernier au soir je me rendis chez **Galaud**, instituteur boutiquier, pour y acheter un écheveau de fil. M'étant assise à la boutique, j'ai entendu le **Docteur Bazinet** et **Galaud** qui étaient à la cuisine attenante à la boutique converser ensemble :*

Galaud : *Nous nous étions proposé de vous enlever pour vous débarrasser de **Lavila**.*

Bazinet : *Vous ne feriez pas mal !*

Galaud : *Nous l'aurions déjà fait. Nous en avons parlé à votre père qui a dit que vous feriez vos réflexions dans 3 mois et que vous quitteriez vous-même la maison **Lavila**.*

Bazinet : *Mon père ne sait-il pas que plus je reste à la*

*maison **Lavila**, et plus je m'y attache. Si vous devez m'enlever, faites-le au plus tôt !*

Galaud : *Montez au 1er étage, il y a une personne qui veut vous parler."*

Ils y montèrent ensemble. **Françoise Freu** déposa sa béquille et monta en se traînant en haut de l'escalier pour écouter.

Et là il trouva celle pour laquelle il devrait se faire enlever.

Clotilde Matheu : *"Je ne croyais pas que tu me fasses souffrir des tourments que je souffre.*

Bazinet : *Je ne peux pas te promettre de me marier de suite avec toi mais je t'ai toujours aimée et je t'aimerais toujours."*

Il est certain qu'une union avec **Clotilde Matheu** n'est pas inintéressante. En effet, lors de sa déposition, **Bo-naventure Gaché** rapporte cette conversation tenue début mai avec **Bazinet** :

Gaché : *"Vous feriez une bonne affaire si vous vous mariiez avec **Clotilde Matheu**. Ce serait un parti très avantageux pour vous. Tous les parents et amis de la famille **Matheu** ainsi que votre père en seraient très contents.*

Bazinet : *Je ne peux pas épouser **Clotilde** parce que j'ai promis au père **Lavila** d'épouser sa fille et je ne puis pas le trahir. Je dois épouser la fille **Lavila** ou je dois quitter la commune."*

C'est alors que **Bazinet** lui proposa d'aller trouver son père et de le prier de lui donner l'argent parce qu'il voulait aller se fixer à Grenoble⁴. Sinon il devait épouser la fille **Lavila**. Le père **Bazinet** se refusa à donner de l'argent parce que cela méritait réflexion. Cette demande, réitérée quelques jours après, reçut la même réponse.

Le docteur était-il consentant ?

Le lendemain matin de l'enlèvement, le jeudi 23 mai, un des acteurs, **Etienne Corcinos**, était fier, de raconter ses exploits à **Pierre Laplace** (1818) qui travaillait dans sa boutique de cordonnier.

Corcinos : *"On a enlevé le **Docteur Bazinet** et on l'a fait entrer chez **Matheu**. C'est moi qui l'ai fait avec **Dominique Corcinos, Ambroise Mayens et Gontran Matheu**.*

Laplace : *Mais le **Docteur** a-t-il fait des défenses ?*

Corcinos : *Non car s'il en avait fait, nous l'aurions lâché !"*

*Arrivé devant la porte de la maison **Matheu, Dominique Corcinos** l'a pris par les côtés et l'a poussé devant la porte. Le **Docteur Bazinet** a appuyé sur le seuil de ses deux pieds. Je l'ai pris par le collet de la capote et je l'ai fait entrer.*

*A **Bazinet** qui disait "Vous voulez me faire faire ce qui est impossible !" nous avons répondu : "Entre et puis nous verrons."*

Et il ajouta : *"Nous sommes contents parce que nous avons réussi."*

La maison est celle du 7 *Escaler del Jutge*, qui sera vendue aux enchères en 1848 par **Gontran Matheu** (1821-1887) pour payer ses dettes et qui sera le signe de la déchéance des **Matheu** à Mosset.

Le docteur était-il séquestré ?

Oui selon **Joseph Cortie** jeune, dit "Pupil" :

"Le 23 au soir, jour suivant l'enlèvement, ayant besoin de soins du **Docteur Bazinet** et sachant qu'il était dans la maison **Matheu**, je m'y rendis et je demandai après lui. **Marie Matheu**, fille me dit que le **Docteur Bazinet** était bien dans la maison mais qu'on ne pouvait lui parler."

De son côté Le docteur **Bazinet** dans sa lettre au Procureur du Roi explique :

"Voici, Monsieur le Procureur du Roi, ce qu'il s'est passé, et les faits en raison desquels, la sécurité de ma personne et la ferme volonté d'épouser la demoiselle **Marie Thérèse Lavila**, sécurité et volonté dans laquelle je me trouve encore aujourd'hui même, me forcent à vous porter plainte.

Dans la nuit du 22 au 23 mai dernier, **Ambroise Mayens**, mon parent [Sébastien Bazinet est cousin germain de son père] et ami de la famille **Matheu**, vint frapper à la fenêtre de ma chambre et réclama mes soins pour sa grand-mère qu'il disait être malade [Sa grand-mère paternelle, **Catherine Pages**, 76 ans]. Je me levai précipitamment et je suivis dans la rue le dit **Mayens**, lorsque tout à coup, passant devant la porte de l'écurie de la maison **Matheu**, je fus saisi au corps par le dit **Mayens** et par **Dominique Corcinos** et **Gontran Matheu** tous de Mosset, lesquels me forcèrent à entrer dans la maison malgré ma résistance. [Catherine Pagès habite au 8 Carrer de la Font de las Senyoras qui avait une entrée au Carrer Sota Murallà]

Là, il me fut notifié que je devais me marier avec la demoiselle **Clotilde Matheu** et non avec **Marie Thérèse Lavila** et que je devais faire par force ce que je ne voulais pas faire de gré.

Sentant que toute résistance de ma part devenait inutile et ne sachant point d'ailleurs quel était le sort qui m'était réservé, je dus fléchir pour le moment. Je couchai cette nuit dans la maison **Matheu**, sentinelle à la porte, avec la résolution prise de déjouer par la ruse les projets de ceux qui tenteraient de me faire contracter mariage en contrecœur.

Le lendemain jeudi 23, je restai séquestré et dans l'impossibilité de sortir ni de voir mes malades. Toutes les demandes que je fis, à ce sujet, furent inutiles et les personnes qui me firent appeler ne purent ni me voir ni me parler."

Jean François Parès, officier de santé, rapporte aux juges que **Galaud**, instituteur, lui aurait dit : "Le docteur **Bazinet** lui-même, pour se débarrasser de la famille **Lavila**, nous a donné le plan. Il nous a dit de faire semblant et de le faire entrer de force dans la maison **Matheu**.

Le lendemain de la prétendue séquestration, je fus appelé par **Barthélémy Lavila**, pour donner des soins à sa fille, la dite **Marie Thérèse**. Je me rendis chez **Lavila** et je trouvai cette fille bien malade.

Lavila : Vous voyez dans quel état se trouve ma fille.



Parès : Je le vois bien. Elle a un transport au cerveau occasionné par le chagrin.

Lavila : Vous voyez dans quelle position nous sommes, notre chagrin et notre désespoir.

Dites au **Docteur Bazinet** que s'il contracte le mariage avec **Clotilde Matheu**, lui ou moi nous devons en passer.

Parès : Prenez garde à ce que vous ferez, vous êtes père de famille et pour une fille vous n'allez pas perdre toute la famille et vous-même.

Lavila : Rappelez au **Docteur Bazinet** la promesse qu'il nous a faite et dites-lui bien que s'il ne la tient pas je ne réponds pas de ce qu'il arrivera."

" Ayant trouvé cette commission bien pénible à raison de mon état, je promis légèrement à **Lavila** de la remplir mais je ne m'en suis plus mêlé."

"Dans le soir de ce jour du jeudi, le Sieur **Gaudérique Galaud**, acteur dans la scène de séquestration, se rendit à Prades pour prier le notaire **Xatard** de se rendre à Mosset et obtint, dit-on, de vous, Monsieur le procureur du Roi, je ne sais à quel titre, mais bien certainement, sans que je l'aie chargé ni que je vous l'aie demandé, la dispense d'une seconde publication de bans pour le prétendu mariage avec la demoiselle **Matheu**.

Dans la matinée du vendredi 24, le notaire **Xatard** qui s'était rendu à Mosset dès la veille et duquel je n'avais nullement réclamé le ministère, procéda, sans me consulter à ce sujet, au contrat du prétendu mariage...

Je signai cet acte... Je ne pouvais pas faire autrement en présence de ceux qui, en me séquestrant deux jours avant, m'avaient parlé un langage si significatif et d'ailleurs dans le but de pouvoir mieux déjouer leurs projets.

Mes père et mère, irrités de mon projet de mariage avec la demoiselle **Lavila**, consentirent capricieusement à celui que l'on voulait me faire contracter avec la demoiselle **Matheu** et assistèrent au contrat."

Le maire [**Michel Arrous**], qui a assisté à cette signature, dépose devant les juges.

"Je fus présent lors du contrat de mariage dressé entre les **Bazinet** et la demoiselle **Clotilde Matheu**. Le notaire **Xatard** donna lecture du contrat en présence du témoin, du père et de la mère **Bazinet** et d'autres personnes. Il pria **Bazinet** de donner sa signature et celui-ci signa sans aucune contrainte. Après le contrat nous déjeunâmes ainsi que le père et le fils **Bazinet** chez **Matheu**."

Le père du Docteur confirme, averti de bonne heure le jeudi 23 au matin, par le père **d'Ambroise Mayens**, parrain du Docteur, que son fils est chez **Matheu**, il s'y rend le lendemain matin avec son épouse. Il y trouve le notaire **Xatard**.

"Nous réglâmes avec la famille **Matheu** les conventions qui doivent être insérées dans le contrat. Le contrat de mariage fut ensuite passé. Lorsque **Clotilde Matheu** eut signé, le notaire **Xatard**, s'adressant à mon fils lui dit :

"Docteur, c'est votre tour." Mon fils quitta tranquillement la chaise sur laquelle il était assis et vint apposer sa signature au contrat. Il dut même en apposer 4 en raison des renvois que ce contrat contenait. Nous dînâmes tous ensemble avec la famille **Matheu** et les parents de ces derniers.

Dans la soirée mon fils désirant aller prendre l'air, quitta la maison **Matheu** et fut se promener à la campagne. Il vint souper et coucher chez moi. Il resta pendant 4 jours consécutifs et quitta la commune de Mosset la veille du jour où l'acte d'état civil devait être dressé."

La version du fils est assez différente :

"Enfin, le soir du même jour, il me fut permis de sortir ; mais je ne pus faire un pas sans me voir accompagné de nombreux parents ou amis de la famille **Matheu**."

Ce qui est confirmé par **François Bruzy** :

"Lorsque le contrat fut signé j'ai vu le **Docteur Bazinet** se promener sur la petite place de la terrasse, vers les 4 ou 5 heures du soir, avec le père d' **Ambroise Mayens, Gontran Matheu** et d'autres.

Il en fut de même du samedi, du dimanche 26 et du lundi 27, et du mardi 28. Pendant la nuit plusieurs factionnaires se trouvaient autour de ma maison pour le surveiller."

Selon le maire, "dans la soirée de ce même jour, **Bazinet** quitta la maison **Matheu**, alla se promener dans la commune, alla coucher dans la maison du Sieur **Bazinet**, son père et y coucha jusqu'à ce qu'il disparut de la commune."

Jean François Parès, qui rencontra le docteur **Bazinet** chez son père, le félicita et il lui parut très content.

Par contre, **Gaspard Palol**, dépose :

"Le lendemain du contrat, le **Docteur Bazinet** vint dans la maison où je loge. Il me dit : "Je me suis vu dans la peine chez **Matheu**. Je me suis tiré d'affaire comme j'ai pu. Je les ai priés de me laisser sortir. Après beaucoup d'insistance on me l'a enfin permis, car si j'y eusse resté plus longtemps je serais peut-être mort ou je serais peut-être devenu fou. Je n'aurais jamais consenti à ce mariage."

La suite de la lettre au Procureur du Roi indique :

"La première et dernière publication du ban de mon mariage avec la demoiselle **Matheu**, eut lieu, dit-on, le dimanche 26 sans aucune demande de ma part et à mon insu. L'on a été jusqu'à dire que vous avez permis à Monsieur le Maire de Mosset de procéder à la célébration de mon mariage dans la nuit du mardi au mercredi.

Ce ne fut que le lundi 27 mai, vers 11 heures du soir que je pus effectuer mes projets d'évasion et je partis à Perpignan où j'ai dû rester plusieurs jours.

Je me suis rendu aujourd'hui à Prades, Monsieur le Procureur du Roi, dans l'intention de faire dresser et présenter le second acte de respect à mes père et mère. Dans la position où je me trouve, il m'est impossible de rentrer à Mosset, de crainte de me voir séquestrer de nouveau et forcé, par voies de fait et violence, à signer un acte de mariage avec la demoiselle **Matheu**,

acte qui, m'a-t-on dit, se trouve déjà tout dressé sur le registre de l'état civil de la commune de Mosset.

En vous portant ma plainte, je viens réclamer de vous, Monsieur le Procureur du Roi, sécurité pour ma personne, liberté entière dans la volonté où je suis d'épouser la demoiselle **Marie Thérèse Lavila** et justice contre ceux qui m'ont violenté et séquestré.

J'ose espérer, Monsieur le Procureur du Roi, qu'en prenant à cet égard et pour l'avenir les mesures convenables, vous n'hésitez point à donner à ma plainte telles suites que de droit.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Procureur du Roi, votre très humble et très obéissant serviteur. "

Signé : Bazinet Prades le 6 juin 1839."

Deuxième lettre de Sébastien Bazinet au procureur du Roi du 8 juin 1839

"J'allais vous remettre ma plainte hier matin, lorsque j'ai appris que de nouvelles scènes de désordre et de provocation ont éclaté le 6 courant à Mosset, à l'arrivée de M. **Lavila** et qu'une partie de la population excitée et soudoyée par les familles **Matheu et Corcinos**, s'était portée en avant du village, au lieu dit "La Crouette", vers 8 heures du soir, dans l'intention hautement manifestée de me violenter..."

Trompés dans leur attente de mon arrivée, ces mêmes individus ont parcouru tumultueusement la commune, assailli la maison **Lavila** [au 2 Carrer del Trot] et proféré des menaces contre moi dans un bruyant charivari. Ces faits se sont passés sous les yeux de l'autorité locale, sans qu'elle ait songé à les empêcher

Tandis que la France entière jouit d'une tranquillité parfaite, supporterons-nous, Monsieur le Procureur du Roi, que dans l'arrondissement soumis à votre surveillance, un citoyen paisible soit traqué comme une bête fauve et qu'après un premier acte de séquestration, il puisse être encore menacé publiquement dans sa liberté et sa volonté, dans l'acte le plus solennel de la vie, le droit de disposer de sa personne comme d'un meuble leur appartenant et qu'ils mettent sous clef à volonté ? Les lois seraient-elles impuissantes et ne peuvent-elles atteindre les auteurs de pareils attentats ?

En vous portant ma plainte, je viens me mettre sous votre protection, Monsieur le Procureur du Roi, et réclamer justice contre mes oppresseurs.

Signé : Bazinet Prades le 8 juin 1834."

Épilogue

Le 10 juin 1839, le maire de Mosset, **Michel Arrous**, a envoyé une lettre au Procureur dans laquelle il défend la thèse du large consentement de **Bazinet** à ce qu'il a appelé la séquestration.

Si bien que la décision du juge du 4 juillet 1839, fut de déclarer qu'il n'y a pas lieu de poursuivre, vu qu'il n'existe aucune charge contre les prévenus⁶.

Cette affaire est toutefois symptomatique des affaires du petit monde de la "haute société" de Mosset dans cette première moitié du XIXe siècle. D'un côté le mariage organisé par les parents au mieux de leurs inté-

Citation à l'ordre de l'Armée de **BAZINET Jean Léon Sébastien**

« Nature d'élite d'un courage et d'un dévouement exceptionnels, Entré en France clandestinement le 15 Mars 1944 pour y exécuter une mission de renseignements, a été arrêté le 19 Mars par la Gestapo. A subi sans faiblir les pires tortures sans rien avouer de la Mission dont il était chargé. Réussissant à s'évader le 24 Mars, malgré ses blessures et son état de faiblesse, a immédiatement organisé un réseau d'informateurs particulièrement productif, transmettant sans relâche et par tous les moyens, des renseignements extrêmement importants sur la répartition et l'activité de la Wehrmacht dans la région rhodanienne. Dénoncé de nouveau et recherché de très près par la Gestapo, sa tête étant mise à prix, n'a jamais cessé d'exercer son activité faisant preuve d'un admirable esprit de sacrifice et du plus beau dévouement à la Patrie. »

Charles de Gaulle



rêts à l'image du comportement de la noblesse et de l'autre le choix libre de leur destin par les intéressés.

Que sont-ils devenus ?

Le **Docteur Bazinet** a tenu parole : il a épousé **Marie Thérèse Lavila** dès le 28 août suivant.

Les témoins au mariage furent :

- **Corcinos Thomas**, propriétaire âgé de 69 ans, qui était "Capitaine à la demi brigade du 1er bataillon des chasseurs, a combattu contre l'Espagne et a perdu l'œil droit dans une chute dans les montagnes de Prats de Mollo". - **Laguerre Maurice**, menuisier âgé de 47 ans, dont l'acte de naissance est le dernier acte d'état civil de Mosset avant le transfert des registres paroissiaux à la commune laïque.

- **Palol Gaspard**, boulanger âgé de 37 ans,
- **Arsens Jacques** cordonnier 37 ans, dont le neveu, **Jean Sales** a remplacé le **Docteur Bazinet** au service militaire de 7 ans.

On ne sait pas si les **Corcinos, Matheu, Mayens** et l'Instituteur furent invités à la fête.

Marie Thérèse lui donna trois enfants : deux filles sans descendant et un garçon le futur **Colonel Léon Bazinet** (1855-1925), chevalier de l'ordre de la légion d'honneur. Son fils **Jean Bazinet** (1904-1988) fut cité à l'ordre de l'Armée le 9 octobre 1945 par Charles de Gaulle.

Le docteur devint maire de Mosset à plusieurs reprises entre 1848 et 1875. En 1848, il a été le premier maire de Mosset élu par un conseil municipal élu. En 1852, il est révoqué et remplacé par **Etienne Corcinos** (1802-1876), celui qui était allé le chercher le soir de "l'enlèvement."

2. Et la pauvre **Cloilde**, la délaissée ? **Bonaventure Gaché** avait souligné le remarquable parti d'une union avec elle. Comme **Bazi-**



net avait fait le gourmet il la fit marier, 6 ans plus tard, à son frère **Maurice**, charpentier. Aucun descendant n'a été identifié à Mosset.

3. **Gaudérique Galaud** né à Mosset, l'instituteur, fut révoqué le 30/11/1843. Il a eu un fils instituteur comme lui, sans descendance à Mosset.

4. **Ambroise Mayens s'est** marié à **Marie Soler** de Campôme. Ils ont eu 4 filles dont l'aînée, **Julie**, a épousé **Joseph Corcinos**, propriétaire, élu sous-lieutenant de la garde nationale de Mosset en 1840 et maire de Mosset de 1904 à 1908.

5. **Dominique Corcinos** est le père du **Joseph Corcinos** précédent.

6. **Etienne Corcinos** marié à **Respaut Françoise** de Railleu a eu 3 enfants tous mariés à Mosset ainsi que presque tous ses petits enfants. Il a été élu Capitaine de la garde nationale de Mosset en 1840 et maire de Mosset pendant quelques mois en 1852.

Jean Parès

Références

1 - Actuellement N°2 de la Plaça San Julia. Maison reconstruite en 1834 à la suite d'un incendie alors qu'elle est inoccupée par son propriétaire Isidore Pompidor, receveur à Prades, qui négocie avec la commune l'achat pour en faire une maison d'école. Elle le sera de 1844 à 1910.

2 - Voir JDM N°38 de Juillet 2004.

3 - **Françoise Freu** est handicapée

4 - Pourquoi Grenoble ? Probablement parce que les **Gaché** y ont des relations, **Bonaventure** et son frère **Jean Baptiste** y ont fait le service militaire et ce dernier s'y est installé. Auguste Gaché y a été maire de 1875 à 1896

5 - **Michel Arrous** (1785-1849) maire de 1838 à 1843.

6 - ADPO 3U2839

7 - ADPO 20P2259